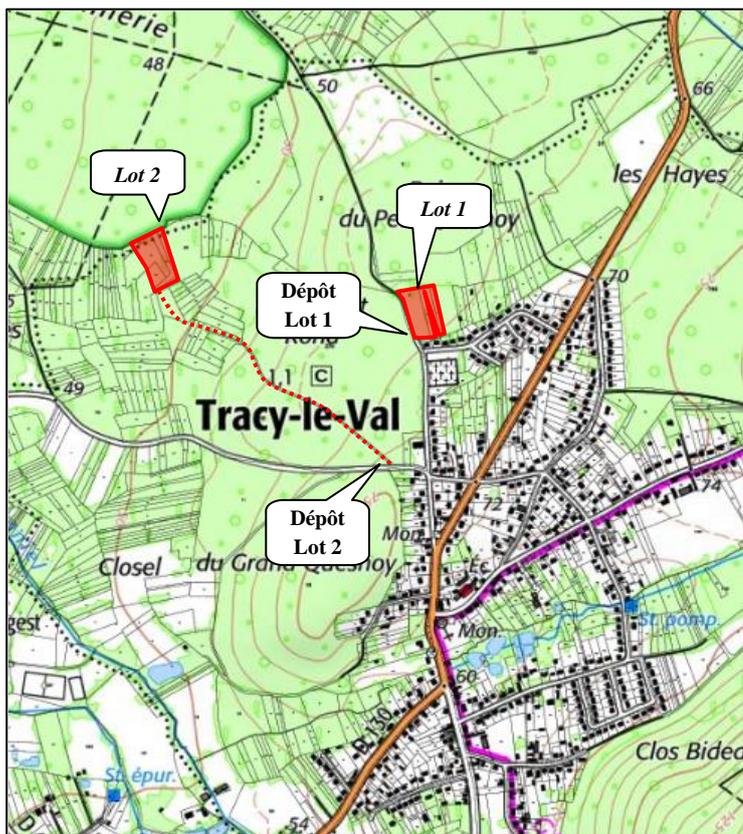


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire Regroupement
Certification non
Département Oise (60)
Localisation Noyon Sud
Commune Tracy-le-Val
Lieu-dit Le Bosquet Rond
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 3,007611°
 Latitude : 49,494753°
Point de Rencontre Église de Tracy-le-Val
Sécurité conseillé

Essence principale	Divers cultivars
Volume présumé	261 m3
Nombre d'arbres	242
Volume moyen	1,08 m3

Nature coupe coupe rase
Parcelles cadastrales *Lot 1* : B2, B5 et B840
Lot 2 : A246, 247, 248, 249 et 250
Surface 2 hectares environ
Limites fossé et peinture
Marquage un point de peinture rose, orange ou bleu au corps
Visite se reporter au plan ci-contre

Lot estimé par Expert JMP, BC et LE
 SAS Cegeb
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseaumobile.fr

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 05 février 2020

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m													Total			
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	A4A		9	13	28	13	3	6	1							73	71	0,97
	A4A gélifts			9	5	2										16	10	0,62
	Fritzi-Pauley			2	4	3										9	9	1
2	Autres clones		14	19	23	26	43	14	1	2						142	165	1,16
<i>Observation :</i>																242	261	1,08

Clauses particulières

Préambule :

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Terrain apte à la replantation. Mise en andain des rémanents sur une hauteur inférieure à 1 mètre. Houppiers, taillis et purges font partie de la vente et sont à enlever.

Débardage : par temps sec ou de gel.

Stockage : *Lot 1* : bord de coupe et *Lot 2* : bord de route

Délai d'exploitation : 15 septembre 2021

Délai d'enlèvement : 6 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre analysé au 15.07.2020
 40 % par Billet à Ordre analysé au 15.10.2020

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

